

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2017

PAC APRÈS 2020 - (N° 4475)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par
Mme Karine Daniel, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 44, après la seconde occurrence du mot :

« les »,

insérer le mot :

« plus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction rédactionnelle.